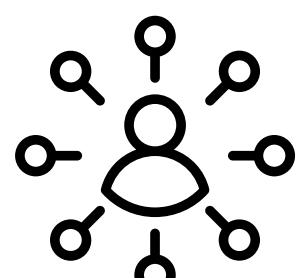


LES ÉTAPES DE DEMANDE SUBVENTION FAÇADE

Vous êtes propriétaires d'un logement situé dans le centre-ville de Caussade ou de Réalville et vous souhaitez rénover votre façade - la Communauté de Communes et le bureau d'études Urbanis vous accompagnent dans vos démarches.



Contactez Urbanis

✉ guilhem.clergue@urbanis.fr

📞 06 58 54 62 71



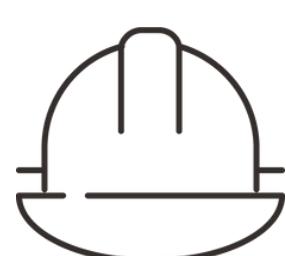
Prescriptions des ABF

Obtenez les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France en contactant le service ADS au 05 63 93 28 66



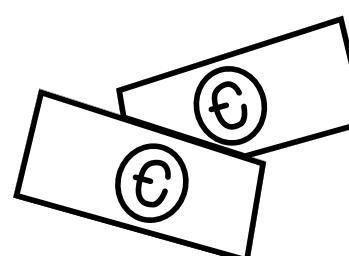
Dépôt dossier

Le dossier complet est soumis au service instruction de la Commune et de la Communauté de Communes



Dépot DP

Déposez votre Déclaration Préalable au service urbanisme de votre Commune.



Réalisation des devis

Établissez des devis selon les recommandations des ABF

Réalisation des travaux

Organisez, finalisez les travaux et recontactez Urbanis.

Réception des subventions

Après la visite de contrôle des travaux et réception de l'attestation d'achèvement des travaux, les services compétents procèdent au versement de la subvention.